



BNP PARIBAS
PÔLES ET FONCTIONS

ÉLECTIONS CSE UN PROJET ET DES CANDIDAT(E)S A VOS CÔTÉS



DÉFENSE DES SALARIÉS, UNE PRIORITÉ POUR LA CFDT !

Plus de 1.000 dossiers défendus en 5 ans auprès de la direction dans la commission annuelle de recours en révision de situation individuelle (augmentations et promotions) ainsi que devant l'inspection du travail et les prud'hommes.

Cela démontre que de nombreuses injustices persistent. Compte tenu de l'intensification des réorganisations et le nombre croissant de salariés en souffrance, vos élus CFDT, organisés par métiers, vont intensifier leurs actions afin de garantir à chaque salarié une écoute individualisée.

Il faut aussi améliorer les prérogatives des organisations syndicales au sein de la commission de recours afin qu'elles aient droit de veto lorsque la direction refuse une augmentation ou une promotion sans motif légitime.

VIE PRATIQUE : TEMPS A LA CARTE ET COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les modalités d'achat de **temps à la carte** ont été modifiées afin de tenir compte du versement de la rémunération sur 12 mois.

Le temps à la carte est une formule proposée à tous les collaborateurs, permettant de bénéficier, en plus des congés légaux rémunérés, de congés supplémentaires sans rémunération financés par une retenue mensuelle sur salaire.

L'achat de droits à congés s'effectue par tranche de 5 droits, dans la limite de 20 droits sur l'année et sous certaines conditions.

La demande s'effectue, pendant la période transitoire, sur le portail ALIS et, à partir du 1^{er} juillet 2019, sur INCA. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter les articles ALIS « *Qu'est-ce que le temps à la carte ?* » et « *Je souhaite acheter du temps à la carte* ».

En complément, voici une courte présentation du **Compte Epargne Temps** (CET), utile pour la gestion des droits à congés.

Le CET permet d'épargner 10 à 15 droits par an (congés annuels et RTT salarié), sous certaines conditions. L'opération est à réaliser via SITADIN. On peut modifier le nombre de droits épargnés durant l'année en cours.

Les droits épargnés pourront ensuite être utilisés sous forme de congés mais aussi en vue d'une utilisation monétaire (transfert des droits vers le PERE/PERCO).

Le CET est ouvert aux collaborateurs ayant au moins 12 mois d'ancienneté acquise au sein du groupe BNP PARIBAS. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter les articles ALIS.



ÉLECTIONS CSE PÔLES ET FONCTIONS
DU 11 AU 15 MARS 2019
VOTEZ ET FAITES VOTER CFDT !

CANDIDATS CFDT BNP PARIBAS PÔLES ET FONCTIONS



David ADJEDJ
IT IDF



Pascal AUBERT
CIB IDF



Anne-Marie BARLET
RISK IDF



Anthony CHABIRON
BDDF Orléans



Christine COEYMANS
BDDF Bordeaux



Maya FRANCHEO
BDDF IDF



Gilles GAUTHIER
BDDF IDF



Marie-Christine GERFAUD
CE PF



Alain LEGOEUIL
WM IDF



Samira MOANDA
ITP IDF



Pierre RIVIÈRE
FINANCE IDF



Elodie ROBERT
RHG GAP IDF



Silvio SEGHINI
BDDF IDF



Celine SANCHEZ
BDDF Orléans



Isabelle VOLMERINGER
IT IDF

Ingrid ALIX
BDDF IDF

Elisabeth ASSOGBA
Legal IDF

Ludovic AUTAA
IT IDF

Jean-François BARNEAUD
BDDF Lyon

Nicole BEAUCLAIR
IT IDF

Eddy COTAYA
IT IDF IDF

Laetitia DELMAS
RISK Bordeaux

Gilles DUCHEMIN
CIB IDF

Bruno FEUILLAS
RISK Bordeaux

Clément FLEURY
Compliance IDF

Aurelie GADEYNE
BDDF Lille

Solène GUILLAUD
BDDF Lyon

Stephane HUARD
CIB IDF

Muriel JAVERZAC
CE PF IDF

Pierre LAMBALLEE
RISK Marseille

Laetitia LEFEVRE
BDDF Bordeaux

Benedicte LEMASSON
IT IDF

René LIOTARD
BDDF Bordeaux

Sandrine LOPES
BDDF Bordeaux

Hanza MOHAMMEDINE
BDDF Rennes

Loane NGUYEN HUY
IT IDF

Denis PERSON
BDDF IDF

Ronan POULIQUEN
IT IDF

Patricia REMOND
CIB IDF

Christophe RIEUZE
RISK IDF

Nathalie COUVREUR
CIB

Lionel SANCHEZ
BDDF Marseille

Isabelle SCARANGELLA
LEGAL IDF

Jean-Louis GARLATTI
ITG

ÉLECTIONS CSE
VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT



Élections CSE PÔLES ET FONCTIONS
du 11 au 15 mars 2019
VOTEZ ET FAITES VOTER CFDT